

TARIFS TAXE DE SEJOUR 2024 APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024 PERCEPTION DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE

Délibération N° 2023-117 du 31 mai 2023

Hôtels de tourisme 5 étoiles résidences de tourisme 5 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles mublés de tourisme 2 étoiles Willages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile mublés de tourisme 1 étoile mublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Catégories d'hébergement	Montant taxe de séjour par nuit et par personne
résidences de tourisme 5 étoiles Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles Hôtels de tourisme 4 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles Robert de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles willages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile willages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Palaces	5,06 €
meublés de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles meublés de tourisme 4 étoiles Hôtels de tourisme 4 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 1 étoile Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Hôtels de tourisme 5 étoiles	
Hôtels de tourisme 4 étoiles résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	résidences de tourisme 5 étoiles	3,63 €
résidences de tourisme 4 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles willages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	meublés de tourisme 5 étoiles	
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles villages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Hôtels de tourisme 4 étoiles	
Hôtels de tourisme 3 étoiles résidences de tourisme 3 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles villages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	résidences de tourisme 4 étoiles	2,75 €
résidences de tourisme 3 étoiles Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	meublés de tourisme 4 étoiles	
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles villages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Hôtels de tourisme 3 étoiles	
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles villages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	résidences de tourisme 3 étoiles	1,76 €
résidences de tourisme 2 étoiles meublés de tourisme 2 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 1,10 € 1,10 € 1,10 €	meublés de tourisme 3 étoiles	-
meublés de tourisme 2 étoiles villages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Hôtels de tourisme 2 étoiles,	
willages de vacances 4 et 5 étoiles Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile willages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	résidences de tourisme 2 étoiles	1 10 6
Hôtels de tourisme 1 étoile résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	meublés de tourisme 2 étoiles	1,10 €
résidences de tourisme 1 étoile meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	villages de vacances 4 et 5 étoiles	
meublés de tourisme 1 étoile villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Hôtels de tourisme 1 étoile	
villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	résidences de tourisme 1 étoile	
chambres d'hôtes ; auberges collectives Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,66 € 0,22 €	meublés de tourisme 1 étoile	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,66 € 0,22 €	villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles	
3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,66 € 0,66 €	chambres d'hôtes ; auberges collectives	
plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,66 € 0,66 € 0,22 €	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en	
emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,22 €	3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de	
de stationnement touristique par tranche de 24 heures Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,22 €	plein air de caractéristiques équivalentes	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,22 €	emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs	
1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,22 €	de stationnement touristique par tranche de 24 heures	
air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en	
	1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein	0,22 €
	air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	
Tous les hébergements en attente de classement ou sans le tarif applicable par personne et par nuitée est	Tous les hébergements en attente de classement ou sans	le tarif applicable par personne et par nuitée est
classement fixé à 5,5% du coût par personne de la nuitée	classement	fixé à 5,5% du coût par personne de la nuitée
(tarif plafonné à 5,06 €)		(tarif plafonné à 5,06 €)

→ LA TAXE ADDITIONNELLE DEPARTEMENTALE DE SEJOUR

Le Conseil Départemental de l'Isère a décidé le 18 juin 2009 d'instaurer la taxe additionnelle départementale de 10% à la taxe de séjour. Les tarifs ci-dessus prennent en compte cette mesure.

→ EXONERATIONS

- Les personnes de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 € par nuit